

SÉANCE DU 10 AVRIL 2020

L'an deux mille vingt et un, le dix avril à onze heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrezel s'est réuni exceptionnellement à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur RÉMOND Bruno, Maire.

PRÉSENTS :

Mmes ANTOINE Michèle, AYADI Jalila, BOYER Candice, CHABRAT Béatrice, DUBOIS Véronique et LANGRY Véronique.

MM. LEMAITRE Yves, MARTINS Philippe, MAUBORGNE Xavier, RÉMOND Bruno, ROLLET Thibault.

SECRÉTAIRE :

Mme BOYER Candice

Le compte rendu de la séance du 06 mars 2021 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent. Aucune observation n'étant soulevée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable des finances publiques à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte de gestion du comptable des finances publiques pour l'exercice 2020.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement

Recette de Fonctionnement de l'exercice	222 874.07 €
Dépenses de Fonctionnement de l'exercice	183 863.52 €
Résultat 2020	39 010.55 €

Section d'Investissement

Recette d'Investissement de l'exercice	370 333.76 €
Dépenses d'Investissement de l'exercice	319 593.74 €
Résultat 2020	50 740.02 €

Sous la présidence de Mme ANTOINE Michèle, le Maire ne participant pas au vote,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte administratif 2020 pour les montants cités ci-dessus.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur RÉMOND Bruno, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats, sont conformes au compte de gestion et se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat Antérieur	131 049.79 €
Résultat 2020	39 010.55 €
Report 2021	170 060.34 €

Section d'Investissement

Résultat Antérieur	- 42 083.37 €
Résultat 2020	50 740.02 €
Report 2021	8 656.65 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉCIDE** d'affecter au budget 2021 :

- le Résultat de Fonctionnement de **170 060.34 €**
- le Résultat d'Investissement de **8 656.65 €**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Mr le Maire expose au Conseil Municipal le projet de budget 2021.

VU le code des collectivités territoriales,

VU la délibération 2020-04 du Conseil Municipal du 02 mars 2020 approuvant le budget de la commune pour l'année 2020,

VU la délibération 2021-13 du Conseil Municipal de ce jour approuvant le compte administratif de la commune pour l'exercice 2020,

VU la délibération 2021-14 du Conseil Municipal de ce jour décidant de l'affectation du résultat de l'exercice 2020,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** chapitre par chapitre le budget primitif pour l'exercice 2021 qui est équilibré en recettes et dépenses, en fonctionnement et investissement, aux montants de :

- Section de Fonctionnement : **381 005.34 €**
- Section d'Investissement : **126 755.00 €**

VOTE DU BUDGET

Dépenses/ Fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLÉ	DÉPENSE
11	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	138 586,99 €
12	CHARGES DE PERSONNEL	62 250,00 €
14	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	15 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	91 000,00 €
66	CHARGES FINANCIÈRES	1 370,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 500,00 €
68	DOTATION ET PROVISION	200,00 €
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	70 098,35 €
	TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	381 005,34 €

Recettes/ Fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLÉ	RECETTE
70	PRESTATION DE SERVICE	500,00 €
73	IMPÔTS ET TAXES	157 375,00 €
74	DOTATION/ SUBVENTION/ PARTICIPATION	48 770,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	3 300,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	500,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	500,00 €
002	RÉSULTAT REPORTÉ N-1	170 060,34 €
	TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	381 005,34 €

Dépenses/ Investissement

CHAPITRE	LIBELLÉ	DÉPENSE
20	IMMOBILISATION CORPORELLE	6 000,00 €
21	IMMOBILISATION CORPORELLE	30 000,00 €
23	IMMOBILISATION EN COURS	80 000,00 €
16	EMPRUNTS	10 755,00 €
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	126 755,00 €

Recettes/ Investissement

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTE
021	VIREMENT À LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	70 098,35 €
13	SUBVENTION D INVESTISSEMENT	46 000,00 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS RÉSERVES	2 000,00 €
001	SOLDE INVESTISSEMENT N-1	8 656,65 €
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	126 755,00 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Mr le Maire expose au Conseil Municipal le mécanisme de la suppression de la taxe d'habitation et ses répercussions sur les nouveaux taux d'imposition. La taxe foncière bâtie est désormais composée :

- du taux communal 2020 de 14,15%
- du taux départemental 2020 de 18%

Le nouveau taux pour la commune est donc de 32.15%.

VU le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

VU la délibération n° 2021-15 du Conseil Municipal du 10 avril 2021 relative au vote du budget primitif pour l'exercice 2021,

VU l'état 1259 TH-TF de notification des taux d'imposition de 2021 des taxes foncières communiqué par les services fiscaux.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition communal pour 2021 :

Taxe foncière bâti : 32.15 %

Taxe foncière non bâti : 46.74 %

AGENT TECHNIQUE

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de mutation de Mr Nicolas ARMANI au 1^{er} juin 2021 et de sa décision d'accepter cette mutation.

ADRESSE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal des problèmes que Mr et Mme ANTOINE ont dans la réception de leur courrier et colis. Mr le Maire propose de réunir les propriétaires de cette ruelle afin de trouver une solution qui convienne à tous.

SIAEP

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que le SIAEP a choisi un bureau d'étude pour instruire et obtenir des subventions concernant la démolition du château d'eau.

CITY STADE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que suite à leur accord le devis pour un montant de 73 599.60€ a été signé et que les demandes de subventions ont été envoyées.

CHARTRE DE GOUVERNANCE DE LA CCBRC

Mr le Maire expose au Conseil Municipal la charte de gouvernance de la CCBRC pour la mandature 2019/2025.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** cette charte.

SITE DE GRANDPUITS

Mr le Maire informe le Conseil Municipal du projet sur le devenir du site de la raffinerie de Grandpuits.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Stationnement**

Suite au dernier conseil municipal, un membre du Conseil demande de nouveau où en sont les démarches concernant l'épave stationnée rue Martin IV.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'après un premier passage et marquage de la Gendarmerie, la voiture a été déplacée sur une place de stationnement. Mr le Maire, suite aux plaintes de plusieurs riverains, a de nouveau contacté la Gendarmerie qui est venue pour la seconde fois marquer le véhicule.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h30.



